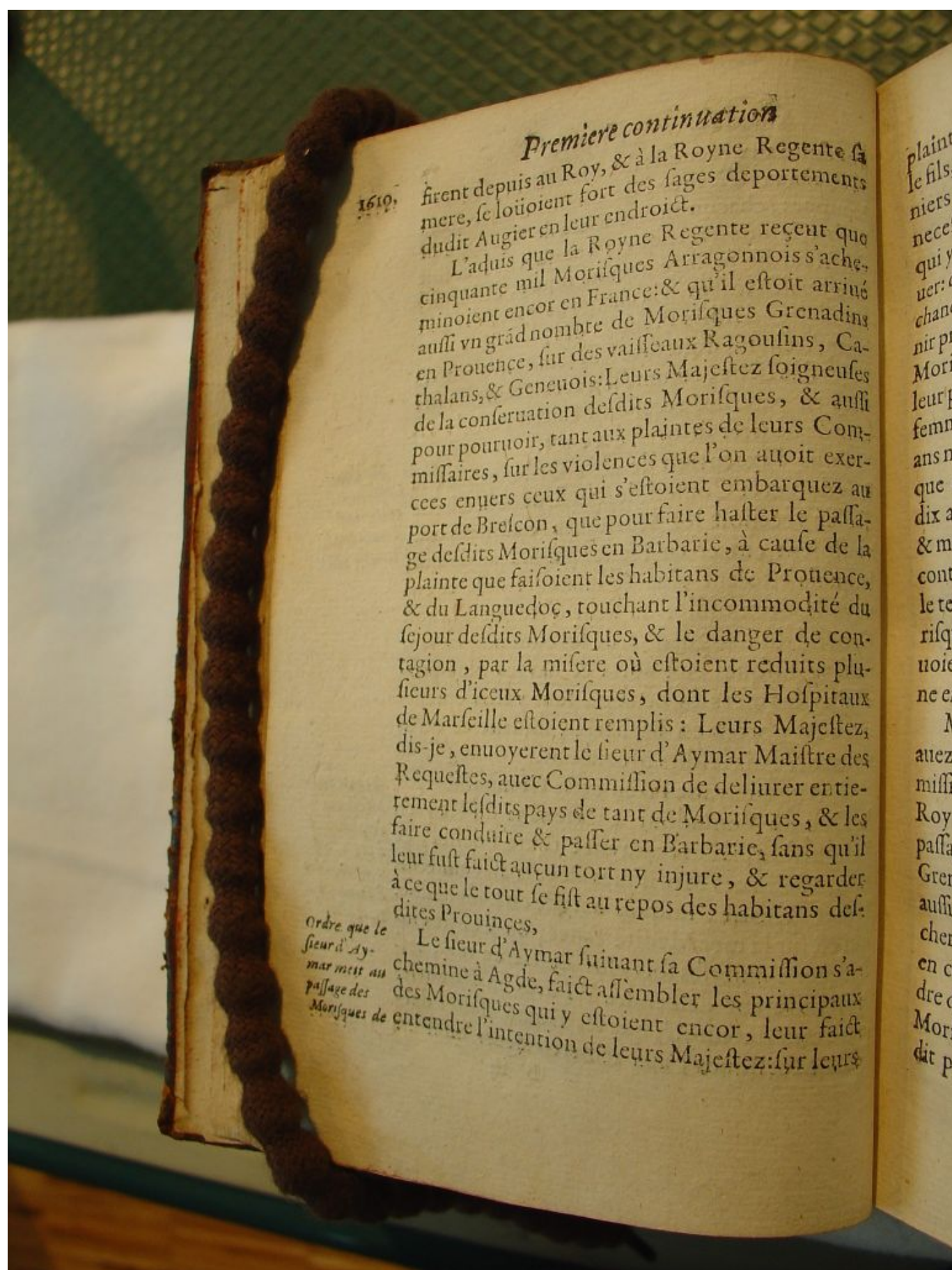


1610_011v.jpg



Premiere continuation

1610.

firent depuis au Roy, & à la Royne Regente sa mere, se loioient fort des sages deportements dudit Augier en leur endroict.

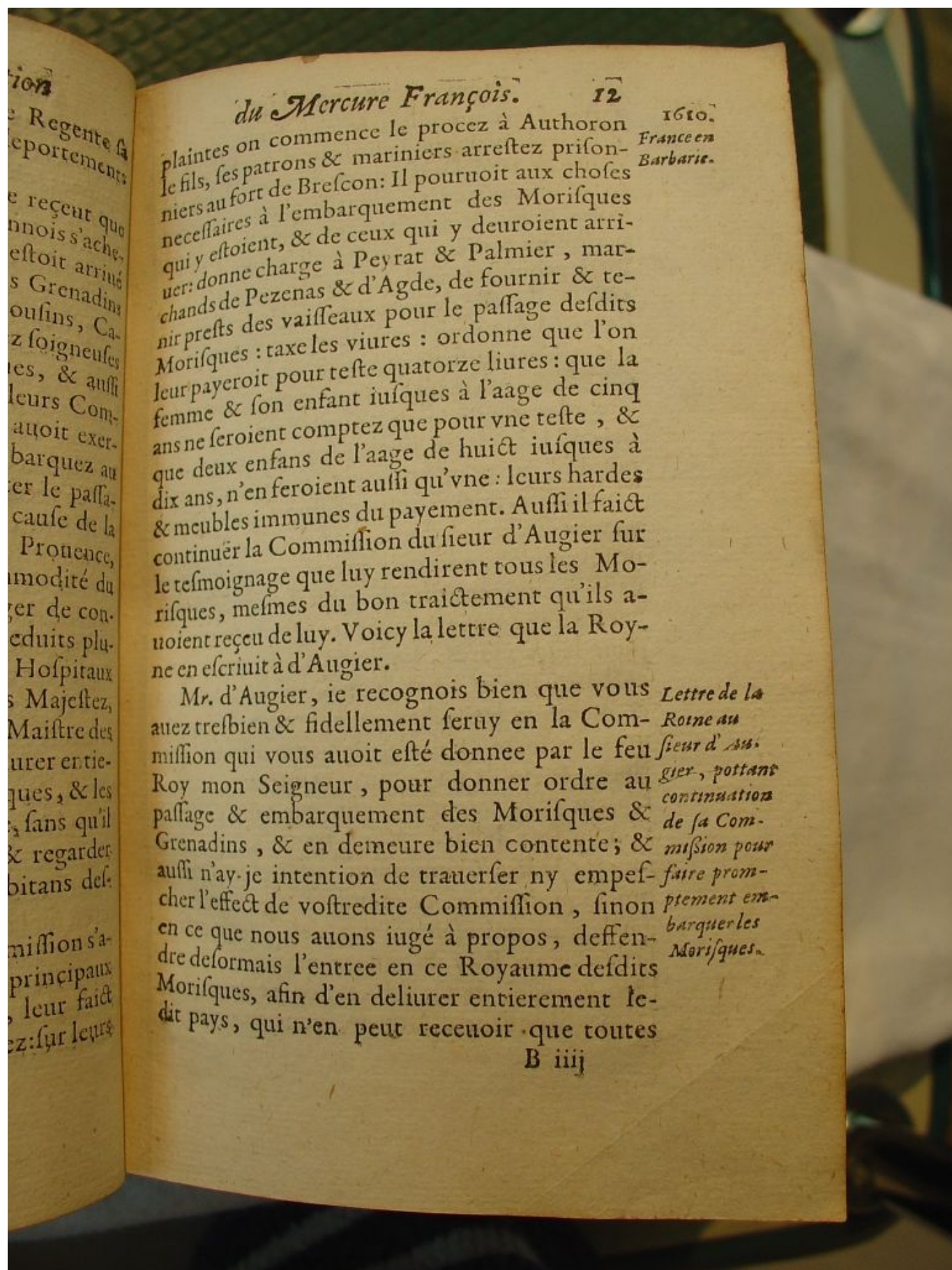
L'aduis que la Royne Regente reçut que cinquante mil Morisques Arragonnois s'achemineroient encor en France: & qu'il estoit arriné aussi vn grand nombre de Morisques Grenadins, en Prouence, sur des vaisseaux Ragoufins, Catalan, & Geneuois: Leurs Majestez soigneuses de la conseruation desdits Morisques, & aussi pour pouruoir, tant aux plaintes de leurs Commissaires, sur les violences que l'on auoit exercees enuers ceux qui s'estoient embarquez au port de Brelcon, que pour faire hastier le passage desdits Morisques en Barbarie, à cause de la plainte que faisoient les habitans de Prouence, & du Languedoc, touchant l'incommodité du séjour desdits Morisques, & le danger de contagion, par la misere où estoient reduits plusieurs d'iceux Morisques, dont les Hospitaux de Marseille estoient remplis: Leurs Majestez, dis-je, enuoyerent le sieur d'Aymar Maistre des Requestes, avec Commission de deliurer entièrement lesdits pays de tant de Morisques, & les faire conduire & passer en Barbarie, sans qu'il leur fust fait aucun tort ny injure, & regarder à ce que le tout se fist au repos des habitans desdites Prouinces,

Ordre que le
sieur d'Ay-
mar mist au
passage des
Morisques de

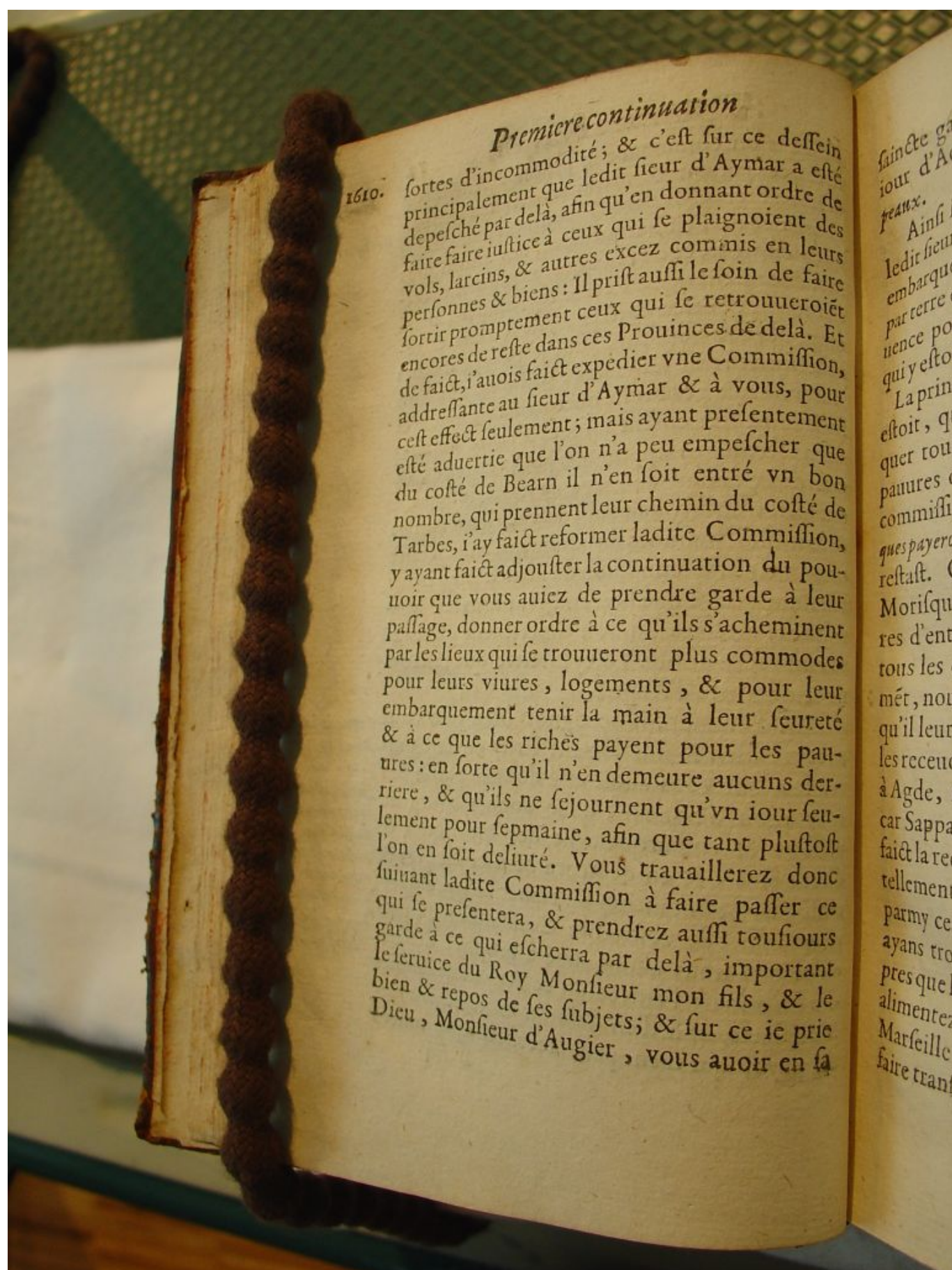
Le sieur d'Aymar suivant sa Commission s'achemina à Agde, fait assembler les principaux des Morisques qui y estoient encor, leur fait entendre l'intention de leurs Majestez: sur leurs

plainte
le fils,
niers:
neces
qui y
uer: d
chanc
nir pr
Mori
leur p
femm
ans n
que
dix a
& m
cont
le te
risqu
uoie
ne e
M
auez
missi
Roy
passa
Gren
aussi
cher
en c
dre d
Mori
dit p

1610_012r.jpg



1610_012v.jpg

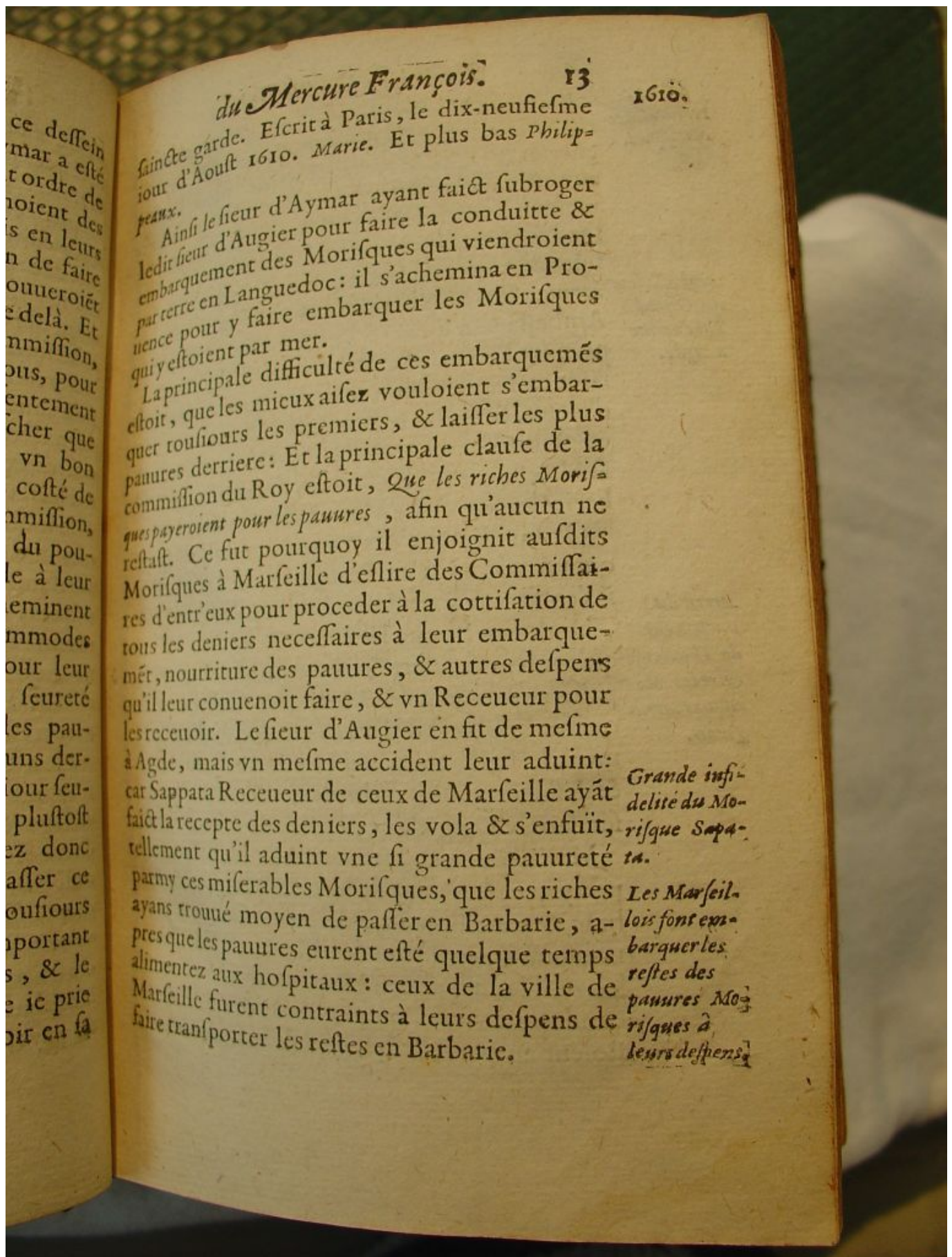


Premiere continuation

1610. sortes d'incommodité; & c'est sur ce dessein principalement que ledit sieur d'Aymar a esté depesché par delà, afin qu'en donnant ordre de faire faire iustice à ceux qui se plaignoient des vols, larcins, & autres excez commis en leurs personnes & biens: Il prist aussi le soin de faire sortir promptement ceux qui se retrouuerioient encores de reste dans ces Prouinces de delà. Et de faict, i'auois faict expedier vne Commission, adressante au sieur d'Aymar & à vous, pour cest effect seulement; mais ayant presentement esté aduertie que l'on n'a peu empescher que du costé de Bearn il n'en soit entré vn bon nombre, qui prennent leur chemin du costé de Tarbes, i'ay faict reformer ladite Commission, y ayant faict adjouster la continuation du pouuoir que vous auiez de prendre garde à leur passage, donner ordre à ce qu'ils s'acheminent par les lieux qui se trouueront plus commodes pour leurs viures, logemens, & pour leur embarquement tenir la main à leur seureté & à ce que les riches payent pour les pauvres: en sorte qu'il n'en demeure aucuns derriere, & qu'ils ne sejourneront qu'vn iour seulement pour sepmaine, afin que tant plustost l'on en soit deliuré. Vous traueillerez donc suiuant ladite Commission à faire passer ce qui se presentera, & prendrez aussi tousiours garde à ce qui escherra par delà, important le seruice du Roy Monsieur mon fils, & le bien & repos de ses subjets; & sur ce ie prie Dieu, Monsieur d'Aiguillon, vous auoir en sa

sainte ga
iour d'Ac
reaux.
Ainsi l
ledit sieur
embarque
par terre e
uence pou
qui y estoit
La prin
estoit, qu
quer tout
pauvres d
commissi
ques payero
restast. C
Morsiqu
res d'ent
tous les d
mêt, nou
qu'il leur
les receuo
à Agde, i
car Sappa
faict la rec
tellement
parmy ces
ayans tro
presquel
alimentez
Marseille
faire trans

1610_013r.jpg



1610_013v.jpg



Premiere continuation

1610.
*Naturel des
Morisques.*

*Ambassadeur
du Grand
Turc arrive
à Agde.*

*Arrest du
Parlement
de Thoulouze
contre les Mo-
risques Arra-
gonois.*

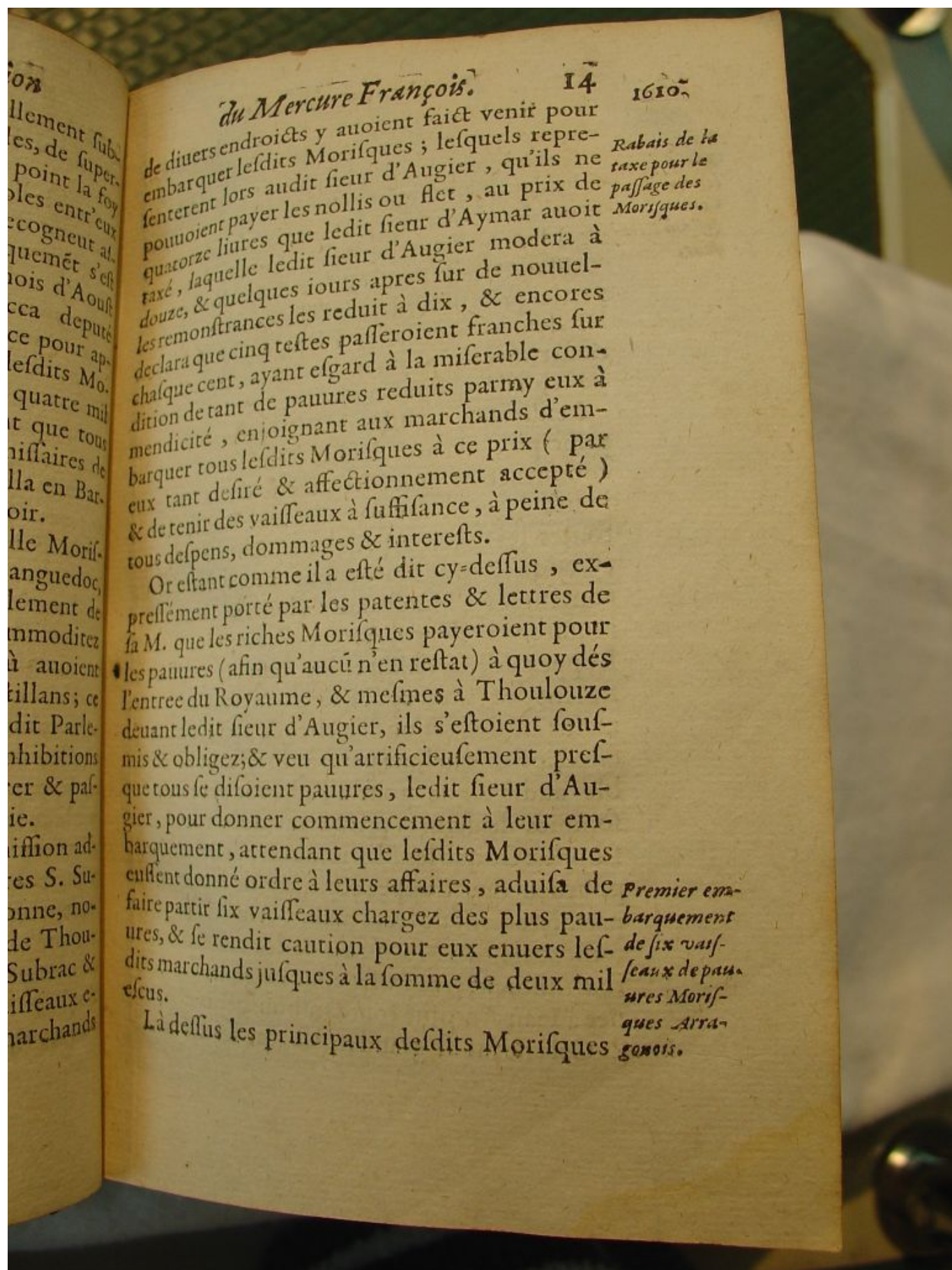
Tous ces Morisques sont naturellement subtils, vñans de toutes sortes de fraudes, de supercheries & trahisons : ils ne gardét point la foy aux estrangers , & sont peu charitables entr'eux mesmes : ce que le sieur d'Augier recogneut assez à Agde où le plus grand embarquemēt s'est fait : & où au commencement du mois d'Aoust arriua Hachi-Ybrahim Mutafaracca deputé Ambassadeur du grād Turc en France pour apprendre l'estat de l'embarquement desdits Morisques, lequel ayāt veu embarquer quatre mil d'iceux, & aprins le bon traictement que tous en general auoient reęu des Commissaires de sa Majesté tres-Chrestienne, il s'en alla en Barbarie donner ordre à les y faire receuoir.

Or sur l'entree des cinquante mille Morisques Arragonois en France par le Languedoc, il s'en fit vne grande plainte au Parlement de Thoulouze , pour le degast & incommoditez qu'auoient souffert les bourgades où auoient passé auparauant les Morisques Castillans ; ce qui fut le subiect de l'arrest donné audit Parlement le sixiesme d'Aoust , portant inhibitions & deffences ausdits Morisques d'entrer & passer dans le Languedoc, à peine de la vie.

Mais d'Augier continuant sa commission aduerty que plusieurs estoient arriuez pres S. Subrac, & paroissoient au delà de la Garonne, notwithstanding l'opposition des Capitouls de Thoulouze, il les fit passer sur le pont de S. Subrac & conduire à Agde, où plus de cent vaisseaux estoient au port , lesquels plusieurs marchands

de diuers
embarq
senteren
pouuoie
quatorz
taxé, la
douze, &
les remo
declara
chafque
dition d
mendici
barquer
eux tan
& de ter
tous del
Ore
pressen
la M. q
les pau
l'entree
deuant l
mis & o
que tou
gier, po
barquen
eussent
faire pa
ures, &
dits mar
escus.
Là de

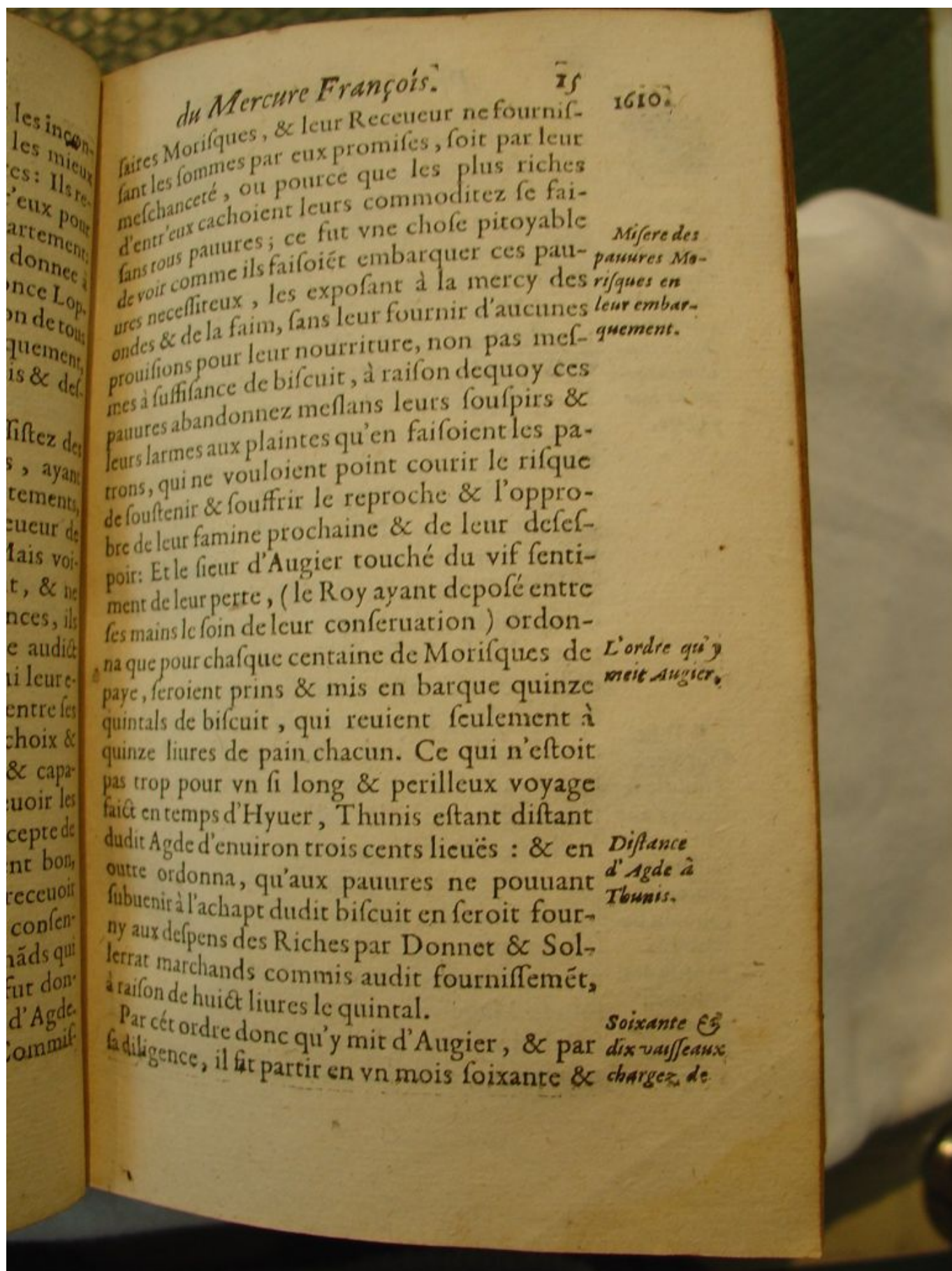
1610_014r.jpg



1610_014v.jpg



1610_015r.jpg



1610_015v.jpg



1610_016r.jpg

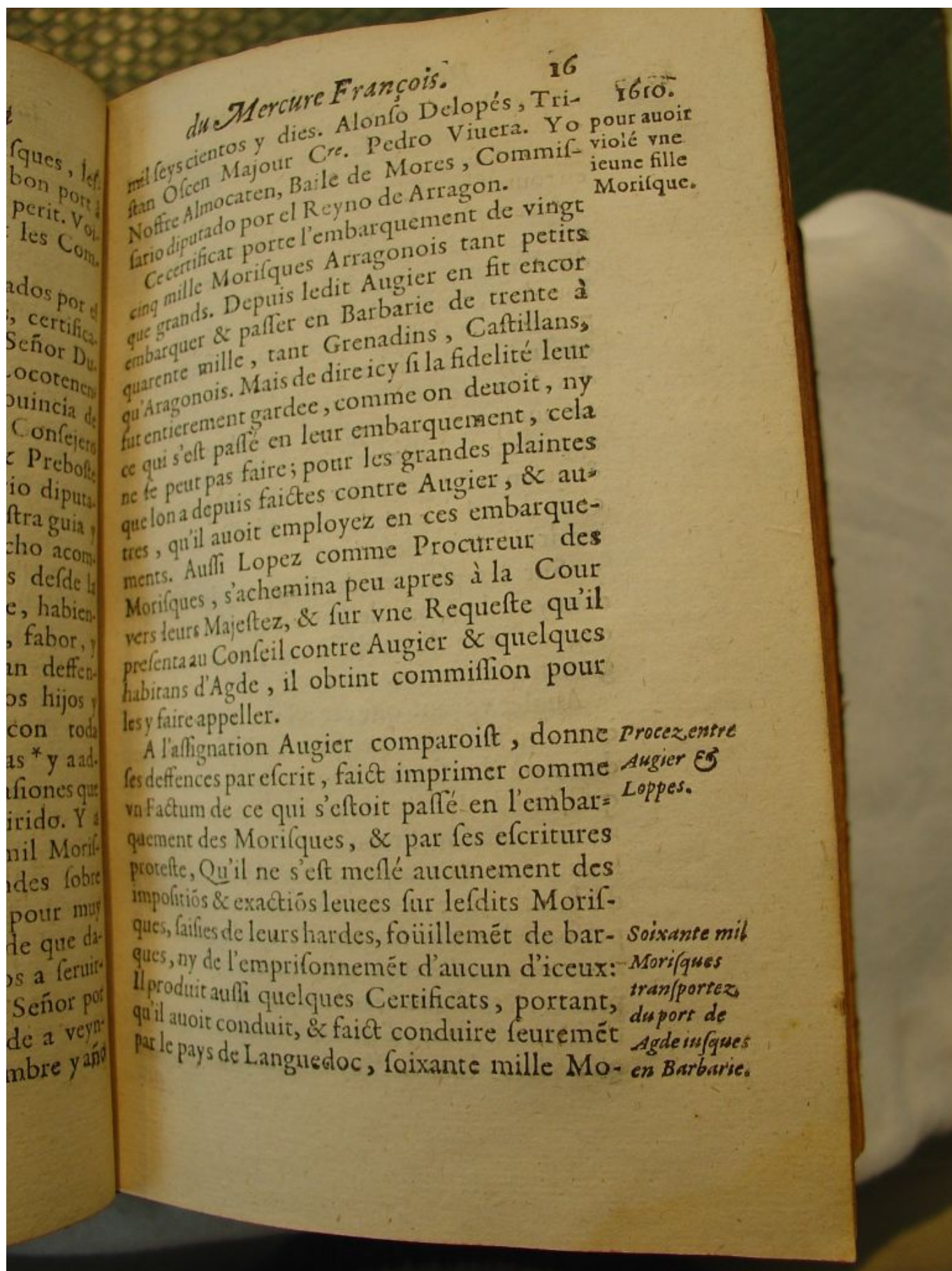


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan